

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5619

présenté par
M. Cavard

à l'amendement n° 5616 du Gouvernement

ARTICLE 10

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« individuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à se mettre en conformité avec la législation européenne en matière de licenciements collectifs